

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

PROJET D'AMENAGEMENT DE
SECURITE

CREATION D'UN PARKING
ET D'ACCES SPECIFIQUES

Ecole de NERVIEUX

(R.P.I. NERVIEUX/MIZERIEUX)

Le 06/09/2002

Tél. 04 77 28 12 09 - Fax 04 77 27 26 52 - Code Postal 42510

Commune de 794 habitants

République Française

Canton de Feurs

Arrondissement de Montbrison

LES OBJECTIFS du PROJET

Créer un parking sur le terrain de l'ancienne usine de menuiserie située à proximité immédiate de l'école et régler ainsi le problème d'insécurité. (annexe 3)

Le choix de ce terrain s'explique par de nombreux arguments :

- Proximité immédiate de l'école

- seul terrain disponible de cette surface (voir autres projets alternatifs ci-après)
- seul terrain contigu à un terrain partiellement inutilisé, appartenant déjà à la commune (parcelles 140 et 136)

- amélioration de la sécurité routière :

- création d'une aire d'arrêt et de retournement pour les cars scolaires inexistante à ce jour
- création de 35 places de stationnement pour les voitures contre 5 à ce jour
- amélioration de la circulation avec débouché sur une route départementale moins fréquentée (D5 de Nervieux à Mizérieux)

- Amélioration de la sécurité des piétons :

- Création d'un chemin d'accès à l'école réservé aux piétons (actuellement accès routier sans trottoirs le long de La Poste)
- Accès direct depuis la place de la Mairie ou depuis la départementale D5

- Friche industrielle disponible : (annexe 5)

La menuiserie, précédemment installée sur le site, fut détruite par le feu à la fin des années 80. Ce terrain est actuellement en situation de friche industrielle et dévalorise les abords de l'église et de la mairie (absence d'entretien de l'espace, présence de piles de soutènement de l'ancien toit, présence de stocks de bois susceptibles de générer un nouvel incendie...).

**PROJET de PARKING
Pour l'ECOLE de NERVIEUX (RPI)**

PRESENTATION du village de NERVIEUX

Nervieux est situé dans la plaine du Forez à 10 minutes de Feurs, 20 minutes de Roanne et 30 minutes de Saint Etienne.

Situé sur l'embranchement de l'autoroute transeuropéenne (A72), le village connaît un développement durable (une dizaine de nouveaux foyers chaque année).

Le centre-bourg et le hameau de Grenieux concentrent les 3/4 de la population (794 habitants)

Le RPI Nervieux-Mizérieux accueille 123 élèves répartis dans 5 classes (maternelle/CP,CE1 CE2, CM1, CM2)

La cantine scolaire rencontre un grand succès et accueille chaque jour 55 enfants, en proposant des repas de qualité préparés sur place (3 agents communaux y travaillent).

Une garderie péri-scolaire, fonctionne matin et soir, avant et après les cours.

Tous les commerces sont présents sur Nervieux (boucherie, épicerie, boulangerie, cafés, coiffeur, La Poste).

PLAN DE SITUATION DU RPI

Les communes de Nervieux et Mizérieux se sont associées pour créer un « Regroupement Pédagogique Intercommunal » (RPI), situé au centre du village de Nervieux (voir plan ci joint en annexe 1) en bordure de la départementale D1. Ce fut l'occasion d'agrandir (en 1990) le site scolaire avec la création d'un bâtiment de 4 salles de cours avec mezzanines et rénovation totale du bâtiment abritant le réfectoire et les cuisines.

La départementale D1 coupe le village en deux dans le sens Est/Ouest et supporte un trafic important de voitures légères et de camions en direction de Balbigny, Saint Foy Saint Sulpice/Boën ou Saint Germain Laval.

En l'absence de comptage récent, nous estimons le trafic routier à plus deux milles véhicules/jour, ce qui pose des problèmes de sécurité routière, compte tenu du raccordement de l'entrée de l'école directement sur la départementale.

A cet important trafic routier départemental s'ajoute, aux heures d'entrée et de sortie (soit 4 fois par jour), le stationnement des véhicules des parents d'élèves (environ 50 véhicules), ainsi que les cars de ramassage scolaires.

L'ensemble créé de nombreux embouteillages (voir photos ci-jointes en annexe 2).

LES ALTERNATIVES AU PROJET

3 alternatives ont été étudiées courant 2001 et abandonnées depuis en raison des nombreux inconvénients qu'elles présentaient. Nous rappelons pour mémoire les trois projets. (annexe 4)

- 1° ALTERNATIVE : TERRAIN SOUZY (parcelles 149 et 150)
Terrain contigu à l'école mais de surface insuffisante (pas de possibilité de retournement des cars scolaires), peu de place de stationnement possible.
Débouché dangereux sur la départementale D1 (idem existant)
- 2° ALTERNATIVE : TERRAIN BARBIER FACE A L'ECOLE (parcelles 123 et 124)
Terrain situé à proximité de l'ancienne école mais surface insuffisante (pas de possibilité de retournement des cars scolaires) et nécessité de créer un accès sécurisé vers la nouvelle école
Débouché dangereux sur la départementale D1 (idem existant) et obligation de faire traverser la départementale D1 aux enfants
- 3° ALTERNATIVE : AMENAGEMENT DES ACCES EXISTANTS
But : Elargir la montée de La Poste par démolition d'un bâtiment scolaire (ancienne école, actuellement bibliothèque) et réduction de la surface de la cour ; création d'une sortie contre l'ancienne Mairie
Inconvénient : Persistance du débouché dangereux sur la départementale D1, surface insuffisante de parking et absence de retournement pour le car, ==> problème de sécurité non résolu

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

Le projet étudié dans sa globalité présente quatre composantes permettant de couvrir l'ensemble des besoins recensés.

- **AIRE D'ARRET DES CARS SCOLAIRES**
Il est prévu une zone de stationnement des cars scolaires (2/3 emplacements possibles) permettant de garantir la sécurité des enfants en séparant les flux voitures des flux piétons.
- **PARKING VOITURES**
Il est prévu la création de 35 places normalisées pour les voitures dont 2 emplacements handicapé permettant de supprimer le stationnement anarchique sur la départementale D1.
- **ACCES PIETONS POUR L'ECOLE**
Il est prévu la création d'un cheminement piétons, séparé des flux de véhicules, assurant la desserte directe de l'école depuis les routes départementales D1 (via le jardin de la mairie) et D112 (entrée du nouveau parking).
Cet accès servira aussi de voie de sécurité incendie.
- **AMENAGEMENT d'ESPACES VERTS**
Il est prévu de créer un jardin public contigu au parking (parcelles 140 et 136) et l'aménagement d'un espace jeux d'enfants dans le jardin de la mairie. De plus le cheminement piétons desservant le parking sera arboré.
- **RESTAURATION de l'ACCES à la CRYPTTE de l'EGLISE (annexes 7 et 8)**
Cet accès a été neutralisé dans le passé dans le cadre des travaux (effectués sans autorisation) d'aménagement de la plate forme de l'usine (cf courrier du père Gouttenoire, prêtre de la Paroisse de Nervieux en annexe 6). Dans le cadre du projet, il est prévu la création d'un escalier assurant la desserte de la crypte depuis le nouveau parking.

SITUATION ADMINISTRATIVE du DOSSIER

- Le calendrier prévisionnel :
 - 2001 : pétition publique des parents d'élèves sur l'insécurité (accès à l'école) (annexe 9)
 - 2002 : enquête publique et déclaration d'utilité publique
 - 1er semestre 2003 : travaux
 - septembre 2003 : ouverture du parking
- Les étapes administratives en cours :
 - Echanges infructueux avec les propriétaires du terrain en décembre 2001 (courrier joint)
 - délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2002
 - Demande de déclaration d'utilité publique adressée aux services de la Sous Préfecture de Montbrison en mars 2002.
 - Avril - Mai 2002 : avant projet sommaire effectuée par le cabinet d'architecture permettant un premier chiffrage des travaux. (annexe 10)
 - attente du lancement de la procédure par la Sous Préfecture.

CONCLUSION :

Après étude des différents projets, la création du parking sur le site de l'ancienne usine s'avère la seule solution répondant globalement aux besoins exprimés.

De plus l'ouverture de l'accès à l'école sur l'arrière garantit l'extension future des bâtiments scolaires.

L'acquisition foncière des parcelles 237, 145 et 144 de l'ancienne usine par la commune s'avère donc indispensable tant à Court terme qu'à Moyen terme et répond à un véritable besoin relevant de l'utilité publique.

PRINCIPAUX OUVRAGES A CREER

- **PARKING**
surface d'environ 2500 m²
Traitement de surface à prévoir (concassé plus goudron)
Coût estimatif : pas de devis détaillé à ce jour, estimé à 100 000 Euro
- **ACCES d'UGENCE pour les VEHICULES**
Création d'une voie d'accès pour les véhicules depuis l'emplacement du nouveau parking jusqu'au niveau de la cour actuelle de l'école. (dénivelé de 15/20 m environ, longueur 120 m).

- ACCES PIETONS

Création d'un plan incliné de 120 mètres de long environ, en pente douce, vers l'école

Travaux à prévoir : terrassement + apport de matériaux + goudron

Coût estimatif : pas de devis détaillé à ce jour, estimé à 10 000 Euro

- AMENAGEMENT ESPACES VERTS

création d'un jardin public d'environ 1500 m² sur partie de la parcelle 140 (l'autre partie servant à l'extension de la cour de l'école)

Aménagement effectué par les employés communaux, plantations d'arbres et aménagements

Coût estimatif : pas de devis détaillés à ce jour, estimé à 15 000 Euro

- AMENAGEMENT d'un ESPACE de JEUX pour ENFANTS dans le jardin de la mairie :

Coût estimatif : pas de devis détaillé à ce jour, estimé à 15 000 Euro

PROJET de PARKING pour l'ECOLE de NERVIEUX**LA SITUATION ACTUELLE**

- **L'accès actuel, prend sa source sur la route départementale, au pied du bureau de Poste :** accès étroit et dangereux pour les piétons (pas de trottoirs)



d'où des problèmes d'accès et d'insécurité : la route départementale est alors réduite à une seule voie (matin/midi et soir), le car scolaire stationne sur la chaussée en l'absence d'autre emplacement...



les passages piétons ne sont pas respectés, le croisement des cars et camions devient extrêmement difficile.



